



RÉGION ACADÉMIQUE

Les Abymes, le 2 mai 2019

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le Recteur de région académique Guadeloupe
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de l'Éducation
Nationale

Secrétariat Général

à

Direction des Relations et
des Ressources Humaines

Mesdames et Messieurs les IEN
Mesdames et Messieurs les IA IPR
Mesdames et Messieurs les Directeurs des CIO
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du
second degré
Mesdames et Messieurs les chefs de division
et de service du Rectorat
Mesdames et Monsieur les Conseillers Techniques

Division des Personnels
d'Encadrement,
Administratifs,
Techniques, Sociaux et de
Santé

N° 12 489

Objet : Entretien professionnel des agents non-titulaires en contrat à durée
indéterminée (CDI) et à durée déterminée (CDD).

Dossier suivi par
Guylaine BOZOR

P.J. : Modèles de compte rendu d'évaluation

Téléphone
0590 47 81 23

Fax
0590 47 81 63

Courriel
ce.dpeatoss@
ac-guadeloupe.fr

Localisation
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare
97 139 Les Abymes

Adresse postale
B.P. 480
97183 Les Abymes
Cedex

Comme l'année dernière, il convient de procéder à l'entretien professionnel des
agents contractuels en CDI et en CDD placés sous votre autorité.

Dans l'optique de l'élaboration d'un parcours professionnel basé sur la
performance et le mérite, l'entretien permet aussi, un réexamen de la
rémunération des contractuels en CDI à partir d'une grille indiciaire se
prochant de celle des adjoints administratifs.

Compte tenu de l'enjeu qu'il représente tant en terme de reconnaissance des
compétences, de valorisation ou de suivi de carrière pour les intéressés, comme
en terme de recrutement de qualité pour l'institution, je vous demande, ainsi
qu'aux supérieurs hiérarchiques direct concernés, de procéder à ces entretiens
avec la plus grande objectivité et vous remercie tous par avance pour votre
implication.

Vous voudrez bien transmettre par courrier uniquement les comptes-rendus à la
DPEATSS pour le 12 juin 2019, délai de rigueur.

Pour le Recteur et par délégation
Le Chef de la D.P.E.A.T.S.
Hélène MIRVAL
ACADEMIE DE LA GUADELOUPE
RECTORAT